

## Question écrite à la municipalité

*Article 34 du règlement du Conseil Général – Les questions*

1. Chaque membre du conseil général peut interroger le Conseil municipal sur les affaires communales sous forme
  - a) de question orale formulée lors de la séance plénière du Conseil général ;
  - b) de question écrite adressée, par écrit ou voie électronique, au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 5 jours ouvrables avant une séance plénière.
2. Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.
3. Le Conseil municipal répond, en principe, à la question écrite à la séance du Conseil général qui suit son dépôt dans les délais.

---

Dépositaire : Annie Thiessoz Reynard, Les Verts

Date du plénum : mardi, 16 décembre 2025

Sujet : Projet de réaménagement de la route T9 entre Pont-de-la-Morge et Sion

---

Le 24 janvier 2024, le projet de requalification de la route cantonale T9, entre Pont-de-la-Morge et le carrefour de Sion-Ouest, a été officiellement présenté. Ce tronçon d'environ 2,7 kilomètres fait l'objet d'un réaménagement d'envergure dans le but d'améliorer la sécurité, le trafic, les transports durables (piétons, vélos, transports publics) et l'attractivité de la région.

Piloté par le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), le projet est estimé à 13,2 millions de francs, financés en partie par la Confédération à hauteur de 30 à 50 %. La contribution cantonale s'élève à 11,8 millions, tandis que la Ville de Sion prévoit une participation d'environ 1,4 million de francs.

Dans ce contexte, nous souhaitons adresser les questions suivantes au Conseil municipal :

- Où en est l'avancement du projet ?
- La Ville est-elle disposée à engager les 1,4 million de francs prévus dans le budget communal ?
- Quelles démarches la Ville entreprend-elle auprès du Canton afin de garantir le respect des délais annoncés ?

Merci pour votre réponse

### RÉPONSE

La route cantonale T9 constitue un axe structurant du réseau routier de la plaine du Rhône. Dans le cadre du projet Agglo Valais central, le Service cantonal de la mobilité (SDM) et la Ville de Sion ambitionnent de transformer le tronçon compris entre Pont-de-la-Morge et Sion ouest en un axe fort, capable de mieux équilibrer les différents modes de transport tout en maintenant les fonctionnalités routières essentielles.

Le réaménagement vise notamment à offrir des espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes, à réduire les nuisances sonores grâce à la pose d'un enrobé phono-

absorbant et à améliorer la qualité des espaces publics par du mobilier urbain, de la végétalisation et l'intégration d'abribus adaptés. L'ensemble des arrêts de bus sera par ailleurs rendu conforme à la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le projet propose ainsi des améliorations significatives, tant en matière de sécurité que de confort et d'attractivité. La pacification de la cohabitation entre les usagers, le maintien des fonctions routières, la sécurisation du tracé et l'optimisation de la vitesse commerciale des bus constituent des objectifs centraux. Ces interventions permettront de renforcer l'offre de mobilité durable tout en améliorant la qualité de vie des riverains et l'image de l'entrée ouest de la ville.

Sur le plan administratif, le projet est actuellement en phase de demandes d'autorisations. Il a suscité plusieurs oppositions qui sont en cours de traitement. Le dossier circule également au sein des services cantonaux pour préavis, certains, comme le Service des dangers naturels (SDANA) ou le Service de l'environnement (SEN), ayant requis des compléments. Le calendrier prévisionnel prévoit un début des travaux en fin d'année 2027 et une fin du projet en 2030, sous réserve de l'issue des procédures en cours.

La Ville de Sion, partenaire majeur de cette opération, a activement suivi et accompagné les différentes étapes de son élaboration. Elle est disposée à assumer la part de financement qui lui incombe, au vu des bénéfices attendus pour la commune et plus largement pour l'agglomération. La Ville se coordonne régulièrement avec le SDM afin de suivre l'avancement du dossier et apporte, lorsque nécessaire, un appui technique sur des thématiques spécifiques. Elle joue également un rôle de facilitateur dans certaines démarches et échanges, dans le but d'assurer une progression harmonieuse du projet et le respect des échéances annoncées.